

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Auxerre

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du

11 Février 2026

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mr Alain JACQUEMIER

AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Comme chaque année le Conseil municipal peut autoriser le Maire à effectuer des dépenses sur la section d'Investissement avant le vote du budget.

- Le premier point concerne le remboursement de la caution du locataire du logement de La Chaussée. Celui-ci a libéré le logement en décembre mais la somme relative à cet objet n'a pas été prévue dans nos comptes, et il nous met la pression en demandant le remboursement très rapidement. L'appartement a été rendu en parfait état, aussi le Maire demande l'autorisation d'effectuer cette dépense sur le compte dédié. Pour éviter toute déconvenue similaire, il propose de doubler cette somme et de la porter à 800 € (400 x 2)
- Le deuxième point concerne le remplacement du fourneau de la salle communale. Malgré les diverses interventions de maintenance effectuées, celui-ci continue à dysfonctionner. Cet équipement acheté à l'origine par le Foyer Rural et mis à la disposition de la commune, il y a plus de 30 ans, a beaucoup vieilli. Pour mémoire, nous louons la salle communale qui nous rapporte environ 3000 €/an et devons fournir un matériel en ordre de marche. Deux entreprises ont répondu à notre sollicitation pour la fourniture d'un fourneau 5 feux gaz Ambassade avec option four électrique livré et installé.

La société Henriot basée à Sens nous propose un devis à hauteur de 3 400 € HT

La société Jaulgelec de Saint Florentin, un devis de 4 380.00 € HT.

Il est proposé au Conseil d'attribuer cet achat à la société Henriot.

Cette installation nécessitera la vérification de l'alimentation électrique.

- En dernier lieu, Michel Fourrey indique qu'il existe une obligation de contrôles des Installations électriques dans les ERP (Etablissements Recevant du Public). La société Veritas a passé en revue nos bâtiments communaux afin d'établir un devis. Lors de la visite de la salle communale, ce professionnel nous a indiqué que le compteur devait absolument être accessible. L'encombrement de cette arrière salle est difficilement compatible avec cette obligation.

Une opportunité s'offre à nous, l'entreprise LOTRAF cesse son activité de transport et de stockage et pourrait nous céder un container en très bon état pour un coût de 3 000 €. Le Foyer Rural propose à la commune de participer à cet achat pour la somme de 1 500 € et de l'installer.

Ces trois propositions sont acceptées à l'unanimité.

RÉGIE DE RECETTE ET COMPTE DFT

La gestion des régies est une mise en œuvre compliquée, nous l'avons encore constaté pour l'encaissement des chèques du repas du CCAS.

Le Maire propose de rajouter à l'intitulé de notre régie de recette l'item :

« L'encaissement des Repas CCAS »,

De plus, en application de la réglementation, les régisseurs sont tenus d'ouvrir un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) pour réaliser les opérations bancaires, y compris un service de paiement en ligne accessible aux usagers 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Il propose l'ouverture d'un compte DFT ainsi que le paiement par virement bancaire

Il demande de l'autoriser à signer tous documents en relation avec cette création.

Ces décisions sont validées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

CONVENTION AVEC LE CDG

Le CDG (Centre De Gestion) est l'organisme qui gère notre personnel (avancement, carrières, etc.)

Il se dote de missions complémentaires qu'il propose à ses adhérents (gestion de maladies de longue durée, gestion des demandes de retraites, gestion juridique, etc.). Afin de pouvoir bénéficier de cette offre nouvelle, il nous propose une convention d'utilisation de ces services qui n'engendre aucun coût supplémentaire pour les collectivités sauf à en demander l'activation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention couvrant la période de Janvier 2026 à décembre 2028

POINT D'ÉTAPE DUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

• Travaux de sécurisation des rues de l'Armanche et de l'Armançon :

Pour mémoire, l'étude de l'ATD agissant en tant que maître d'œuvre nous avait donné une estimation de :

- 264 000 € TTC pour le bordurage
- 234 000 € TTC pour les enduits (pris en charge par le département)

Soit la somme de 498 000 € TTC pour l'ensemble.

Le résultat de l'appel d'offre a été très positif et s'est finalisé à :

- 190 909 € TTC pour le bordurage
- 123 690 € TTC pour les enduits

Pour un total de 314 599 € TTC pour l'ensemble.

Soit une moins-value de plus de 180 000 €.

Les travaux entament leur phase finale, Il reste encore des aménagements tels que de la signalétique routière et de l'engazonnement à réaliser.

La situation définitive avec les divers travaux supplémentaires réalisés sera de 338 704.56 € TTC, ceux-ci concernent des grilles avaloirs non prévues, la remise en place d'une buse effondrée à La Chaussée, le dévoiement d'un réseau obstruant une buse d'eau pluviale à Butteaux et diverses petites interventions.

La réalisation du trottoir rue de l'Armançon rend impraticable l'accès d'une propriété le bordant. Afin de le rétablir, nous avons demandé un devis à la société IAM, ayant déjà intervenu pour

réaliser une grille d'évacuation d'eau pluviale, pour redimensionner le portail d'accès de ce riverain. Celui-ci s'établi à 700 € HT.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ce devis.

INFORMATION

L'extension du balayage sur les nouvelles portions de voirie équipées de bordure a été demandée à la Communauté de Communes.

Une vérification du chauffage de l'école maternelle de La Chaussée a été demandée.

QUESTIONS DIVERSES

- Marie Hélène Jardel demande quelles dispositions ont été prises pour l'élection du conseil municipal. Michel Fourrey indique qu'il conduira une liste lors des scrutins des 15 et 22 Mars. Elle sera déposée en Préfecture le 16 Février et pourra être rendue publique après sa validation.
- L'inauguration de la « Cour Mourlon » se fera le samedi 7 Mars, une invitation sera distribuée à la population
- Un riverain de la rue Saint Roch nous signale la dégradation de son mur de clôture due à la projection de boue causée par les véhicules de passage. Il propose des solutions pour palier à ce problème. Elles seront étudiées par le nouveau Conseil élu et, si retenues, portées au budget.
- Aurélien Canet signale que certains chemins sont dégradés malgré les entretiens récents réalisés par la commune. Une politique plus coercitive sera appliquée pour y palier.
- Il est signalé une buse effondrée à La Chaussée rue des Bruyères ainsi qu'un regard abimé rue du Vieux Chêne.
- 2 poteaux du chemin de randonnée de Butteaux/Percey sont également détériorés.

Parole au public :

- Mr Cédric JACQUEMIER intervient, concernant la détérioration des chemins et des fossés. Il liste tous les endroits problématiques. Il incite sur la nécessité de remettre tout en ordre. Il propose également de mettre des panneaux sur les chemins communaux, interdisant toutes personnes étrangères à la commune de les emprunter.

Réponse de la commune : Il sera formé une commissions « active » qui sera chargée de régler tous ces problèmes, de proposer des devis d'intervention et d'activer le juridique ainsi que les assurances. Il est proposé à Mr Cédric JACQUEMIER d'entrer dans cette commission.

- Le public intervient auprès de Mr Cédric JACQUEMIER, afin de comprendre pourquoi le terrain servant de parking à la salle communale a été labouré alors que celui-ci était à disposition de la commune et entretenu par celle-ci depuis plus de 60 ans. Des échanges ont lieu à ce sujet, notamment sur les conséquences du manque de stationnements lors des manifestations ou des locations de la salle « Jacques HEBERT ». Les solutions pourraient être :
 - La création de place de parking de chaque côté de la route (gênant ou empêchant le passage des gros gabarits)
 - Et / Ou la fermeture de la route à chaque occupation.

REPAS DU CCAS

Plus de 60 convives (de toutes générations) ont partagés le repas dans une excellente ambiance. Ce fut aussi l'opportunité de fêter l'anniversaire de notre Doyenne. A cette occasion, également, les parents des enfants non scolarisés ont reçu une peluche offerte par la commune pour Noël. On peut simplement déplorer le peu de motivation de certains parents que nous n'avons pas eu le plaisir de recevoir.

